

OPERATION MICHELIN CARTES CARBURANT UTILITAIRES

1/ Entre le **2 et le 30 septembre 2019**, achetez et montez deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN Agilis + ou MICHELIN Agilis CrossClimate en France métropolitaine, Corse et Monaco inclus (hors DOM-ROM-COM) pour percevoir, sous condition de respect des démarches présentées ci-dessous, vingt euros (20 €) pour l'achat de deux (2) pneus ou quarante euros (40 €) pour l'achat de quatre (4) pneus. Ces sommes seront versées et utilisables sur votre carte carburant TOTAL Jubileo à valoir dans les stations TOTAL, TOTAL Access et ELAN qui vous sera offerte et délivrée par Michelin. Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN devront avoir été achetés en une fois et figurer sur la même facture acquittée.

L'opération promotionnelle est ouverte aux points de vente physiques ciblés et leurs sites internet.

Pour savoir si votre point de vente participe à l'opération, contactez-nous au 0970 808 855 du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h00 ou via notre formulaire de contact sur <https://offrepromo.michelin.fr>

2/ Pour participer, avant le **15 octobre 2019** pour les particuliers et avant le 15 novembre pour les professionnels

(date d'émission de la facture faisant foi) :

- Connectez-vous au site <https://offrepromo.michelin.fr>

- Sélectionnez la catégorie « Opérations Auto/ utilitaires »

- Entrez le code de l'offre «AGILIS». Il se trouve sur le coupon remis lors de votre achat.

- Remplissez le formulaire de participation en indiquant notamment un email valide de contact.

- Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat de pneumatiques. L'achat doit avoir été effectué entre le 2 et le 30 septembre 2019. Votre facture acquittée doit être nominative, entière et porteuse de l'enseigne, du nombre de pneus achetés, de leur dimension et de la date d'achat sous peine de nullité.

- Vérifiez vos coordonnées et vos justificatifs puis validez votre participation ; votre inscription sera alors directement prise en compte et vous recevrez un email de confirmation. Pensez à conserver cet email. Merci de respecter l'ensemble des étapes ci-dessus sous peine de nullité de la participation.

3/ Dans un délai de quatre (4) à six (6) semaines suivant la fin de l'opération promotionnelle, vous recevrez votre carte carburant TOTAL Jubileo à valoir dans les stations TOTAL, TOTAL Access et ELAN offerte par Michelin par courrier à votre domicile.

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://offrepromo.michelin.fr> et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales ayant acheté 2 ou 4 pneus MICHELIN Agilis+ ou MICHELIN Agilis CrossClimate dans un des points de vente participant situé en France Métropolitaine, Corse et Monaco inclus (hors DOM-ROM-COM).

Chaque consommateur ou raison sociale peut acheter un pneu MICHELIN Agilis + ou MICHELIN Agilis CrossClimate à l'unité mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle. Pour connaître les modalités de l'offre, contactez-nous au 0 970 808 855 du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h00 ou via notre formulaire de contact sur <https://offrepromo.michelin.fr>. Les frais de connexion ne seront pas remboursés. Offre non cumulable avec toute autre opération MICHELIN en cours. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat. Pour ce faire, la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pour toute participation frauduleuse.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 30/11/2019 ne seront plus traitées.

Si vous êtes professionnel, ces dotations sont destinées exclusivement à votre entreprise (usage professionnel). Vous pouvez toutefois décider de redistribuer cette dotation à un salarié de votre entreprise pour son usage personnel et privé. Dans ce cas, au titre de l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale, cette dotation sera considérée comme un complément de salaire soumis aux cotisations sociales à la charge de l'employeur. Le salarié bénéficiaire de ce produit a l'obligation de faire figurer l'intégralité de sa valeur dans sa déclaration d'impôt sur le revenu.

La Direction Commerciale de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation, la gestion d'une opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE. En cas de transfert de données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le Participant peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France.

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle ou tant que vous n'avez pas retiré votre consentement. Vous bénéficiez, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après votre mort. La Direction Commerciale de la MFPM, Service Marketing, Rue Cugnot, ZI du Brézet, 63000 Clermont-Ferrand, ou contact@tc.michelin.eu, sont vos interlocuteurs pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>.